

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 OCTOBRE 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 2 octobre 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 112 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;

MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, M. TAQUIN, ~~Mlle QUALI~~, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. SPEER, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. ~~SODDU~~, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, je vous souhaite un bon travail pour ce Conseil communal. Je déclare la séance ouverte; le procès-verbal de la dernière séance est à votre disposition, comme à l'accoutumée, riche de toutes les déclarations extrêmement importantes de la fois passée et si ce procès-verbal ne fait pas l'objet de commentaires d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé. Sont remis les points 54, 56, 57, 107d13), 111b et 112. Je propose que nous commençons la séance.

1^{er} objet: Conseil communal. Démission d'un Conseiller communal Secrétariat C/1

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

2^e objet: POLICE – CIRCULATION - Réglementation du stationnement et de la circulation au Site des Grands Près Police 6002/Jem/OD

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

3^e objet: Autorisation d'intervenir volontairement devant le Tribunal de Première Instance en vue de récupérer les traitements d'un agent définitif Contentieux ACDTIERS

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

4^e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis rue de Bertaimont 33 à 7000 Mons Contentieux Regfonc.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je croyais que ces points étaient retirés?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Les points 4 et 5 sont retirés. Pardon. C'est effectivement ce que nous avons promis à la Commission.

REMIS

5^e objet: Autorisation d'ester en justice en vue d'entamer la procédure judiciaire de récupération de créances, de résolution du bail et d'expulsion des lieux pour la location d'un appartement sis rue Hector Delanois 28 à Mons-Cuesmes Contentieux Regfonc.

REMIS

6^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable du chef de dépôt clandestin d'immondices Chaussée du Roelux à Mons. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

7^e objet: Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 7 mai 2002 à Mons. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

8^e objet: Politique des Grandes Villes – Mesure « Développement socio-économique et emploi – projet éco-cantonnier » - Acquisition d'une tronçonneuse professionnelle et d'une tondeuse à siège – Approbation du projet et détermination du mode de passation de marché AIJF.be 1.69

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

9^e objet: Fixation de la durée de la cession de points A.P.E. à la zone de Police Mons/Quévy 1^e 2864sd/1

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

Entrée de MM. BAILLY, BIEFNOT, Mlle OUALI, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. SODDU: 40 présents

10^e objet: Mons et le Budget Participatif. Rapport d'activités intermédiaire réalisé dans le cadre de la Commission Participation en juin 2003 Cab. Bourgmestre AS/BP/09-1

Monsieur VISEUR, Conseiller: On commence le débat directement, il n'y a pas de présentation?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je peux faire la présentation rapidement, mais comme c'est un rapport intermédiaire... Vous vous souviendrez que nous avons présenté l'ensemble du programme du Budget Participatif il y a une bonne année, qu'il y avait là le projet de création d'une commission de participation, cette commission s'est réunie à cinq reprises, de

juin à septembre, composée d'une quinzaine de personnes dont un mandataire politique, vous-même Monsieur VISEUR. Il y a aussi des habitants de Mons, des relais de Picardie Laïque, de la Ville, des gens comme le Président du CPAS et d'autres experts et responsables de la Ville. Par ailleurs, le calendrier qui avait été arrêté en février de cette année prévoyait le lancement par le Collège, ce lancement aura en effet lieu le 21 octobre et là, si je comprends, on remettra au Collège des propositions telles qu'elles existent dans l'état actuel des choses. Que s'est-il passé entre-temps? L'équipe du Budget Participatif qui est garante du processus, d'abord il y a eu les premières vagues de réunions de zones, il y a eu la première zone en février, pour expliquer le projet, présentation du budget. Puis, il y a eu en mars le choix des représentants des habitants; en avril, la présentation des représentants et méthode de travail; en mai, l'élaboration et sélection des propositions; en juin, autour de cinq thèmes choisis par les représentants, jeunes, personnes âgées, cadre de vie, information, donc il y a eu une discussion et, en septembre, on a vérifié la validité des propositions avancées. Donc, aujourd'hui, le Budget Participatif formule des propositions de projets qui vont vous être remis d'ailleurs, qui feraient l'objet d'un large consensus parmi les citoyens. Voilà, où on en est mais en fait, le vrai démarrage ce sera pour le 21 et si je ne me trompe pas, c'est lundi prochain? Non, mardi prochain. Vous aviez la parole, Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Donc, comme vous l'avez expliqué, c'est un rapport intermédiaire d'une commission qui a été instituée par notre Conseil il y a un peu plus d'un an, qui a été d'ailleurs, si mes souvenirs sont bons, votée à l'unanimité et c'est pour cela que je suis un peu étonné de constater que deux groupes seulement ont assisté aux travaux de cette commission, c'est-à-dire des mandataires du PS et moi-même qui représentais le groupe ECOLO alors que tous les groupes étaient invités, c'est quand même, pour un projet comme celui-là, quelque chose de relativement étonnant. Peut-être que ce n'est pas assez réformateur pour le MR ou pas assez humaniste pour le CDH, je ne sais pas, mais c'est étonnant d'avoir constaté ces absences. La commission qui s'est réunie 5 ou 6 fois et dans laquelle tout le monde était invité, tous les partis étaient invités, il n'y a jamais eu de mandataire MR, ni du CDH, c'est écrit en toutes lettres dans le rapport au Bourgmestre, de toute façon, mais enfin, cela c'est votre responsabilité, je m'en étonne, c'est tout! Alors, quelques réflexions quand même sur la participation en général, je disais donc que c'est clair que la participation, cela ne se décrète pas et quand on entend ou que l'on voit déjà nos concitoyens, à l'époque des élections, se plaindre de devoir aller voter, on peut comprendre que pour beaucoup d'entre eux, leur dire ce n'est pas suffisant d'aller voter, maintenant, vous allez encore prendre en charge une partie de la gestion publique, que

évidemment, cela n'a pas nécessairement bonne presse auprès de cette population-là. Il y a évidemment une partie minoritaire de la population qui participe à la vie publique, qui veut y participer mais ceux-là n'attendent pas nécessairement qu'on crée le Budget Participatif, qu'on les invite à participer. Ceux-là sont déjà engagés par exemple dans les partis, c'est le cas des gens qui sont autour de cette table parce que, enfin, au départ ce sont des citoyens qui s'engagent dans la vie publique ou alors dans des syndicats, dans des associations, etc. Le problème c'est que cette partie de la population est minoritaire et ce sont toujours les mêmes qui répondent présent et c'est probablement encore les mêmes qui ont répondu présent dans le processus du Budget Participatif, ce qui fait que ces personnes doivent être un peu sur tous les fronts à la fois et qu'il faudrait réfléchir s'il n'y a pas lieu de s'appuyer plus sur le tissu associatif déjà existant, le tissu actif parce que, de toute façon, c'est un peu ces personnes-là que l'on retrouve. Et pour éviter évidemment de trop charger la barque vis-à-vis de ces citoyens actifs, il est nécessaire d'éviter d'avoir un processus trop lourd. Et, depuis le début, nous trouvons que le processus que l'on essaye de mettre en place a ce défaut, que ce processus est quand même trop lourd. Il y a eu 80 réunions de février à octobre, 80 réunions en 9 mois dont 2 mois de vacances, reste donc 7 mois, cela fait 12 réunions par mois, cela en fait environ 1 tous les 2 jours, autour du Budget Participatif sur le seul district de Jemappes-Flénu, ce n'était pas tous les jours les mêmes citoyens qui devaient y participer, manquerait plus que cela, mais n'empêche sur ce seul district 80 réunions de février à novembre, c'est quand même extraordinaire. Sans compter toutes les autres réunions, les rencontres citoyennes, la charte du bien-vivre ensemble, les plates-formes de participation ou le conseil de participation, etc. Cela fait beaucoup sans compter, en plus, que le processus n'est pas encore complet puisqu'il n'y a qu'un seul district aujourd'hui, il n'y a donc pas encore le conseil du Budget Participatif, cet espèce de chapeau qui va venir réunir tous les représentants des districts. Et, en plus, le projet prévoit un processus de participation par groupes thématiques et cela ce n'est pas en route non plus. C'est-à-dire que si on veut mettre tout le processus en route, on se retrouve devant un nombre de réunions absolument extraordinaire et qu'on ne pourra pas mener à bien. Nous croyons que ce processus est trop lourd, qu'il y a un risque d'enlisement, un risque d'épuisement avec le temps. D'où la nécessité de l'alléger, parce qu'il y a une dérive qui nous guette, c'est que seuls quelques citoyens vont s'accrocher au processus et que le risque alors est qu'ils ne représentent plus qu'eux-mêmes. Parce qu'on reproche déjà à la démocratie représentative que nous sommes ici d'être trop déconnectés du citoyen, cela ne sert à rien d'en mettre une à côté, une autre démocratie représentative élue sur base géographique des quartiers qui serait aussi déconnectée s'il n'y a plus que quelques

citoyens qui s'accrochent. Je voudrais évoquer aussi un autre document qui se trouve dans le dossier, qui était un rapport au Collège mais qui n'a pas encore été discuté, parce que ce document est intéressant dans la mesure où il propose deux pistes pour continuer l'expérience du Budget Participatif. Il y a une proposition 1) qui est un projet de district dans lequel il y aurait des projets pluriannuels, ce qui présente des avantages parce que les budgets aussi sont pluriannuels donc ce n'est pas une piste à rejeter, cela me semble intéressant. Et, il y a une proposition 2) qui ne me semble d'ailleurs pas exclusive de la proposition 1) qui consiste à constituer un service participation à part entière qui aurait le Budget Participatif et d'autres formes de participation sous sa responsabilité. Mais, cette proposition a l'inconvénient de ne pas dire: "le Budget Participatif sous quelle forme?", parce que ce service participation, s'il doit mener toutes les formes de participation, il faut évidemment que ce soit un service très étoffé et d'ailleurs, la proposition cite environ une dizaine de personnes pour ce service participation, d'où un coût évidemment important et d'où un risque, c'est que le service participation lui-même mange les disponibilités que nous savons tous très maigres et qu'il ne reste plus finalement assez d'argent pour les projets. On risque d'avoir un beau service participation mais qui en lui-même va déjà coûter tellement cher qu'il ne restera plus que la portion congrue lorsqu'on arrivera au bout d'un processus, il n'y aura plus rien pour réaliser les projets. C'est pourquoi, je me permets d'ajouter éventuellement une troisième proposition puisqu'il y en a déjà deux et que cela n'a pas été discuté au Collège, prenons la balle au bond et pourquoi pas une troisième proposition. Et, cette troisième proposition, c'est au départ de l'expérience du Quartier St-Lazare. C'était une expérience que nous avons tous et toutes trouvée intéressante qui a été menée par une équipe de développement communautaire, de Picardie Laïque, ils ont travaillé avec ce quartier pour aboutir finalement à ce que les habitants du quartier ou en tout cas une partie significative des habitants du quartier puissent exprimer ses problèmes, les formuler et aussi formuler des solutions. Alors, cette troisième proposition que j'essaye de vous proposer, serait effectivement de travailler avec des équipes extérieures à la Ville, des équipes qui font du développement communautaire en association, évidemment, avec la Ville, souvent il s'agit d'association ou de groupes déjà formés qui sont d'ailleurs subsidiés par d'autres pouvoirs que la Ville et, bien sûr, il y aurait un protocole d'accord entre la Ville et ces associations pour mener un processus à bien. Il ne s'agit pas de leur laisser faire n'importe quoi et in fine, de dire, la Ville va donner suite à ce que vous avez fait, il faut bien sûr encadrer la méthode mais en tout cas, dans cette option-là, la Ville garde l'entière responsabilité de ses moyens pour pouvoir éventuellement les réaliser. Donc, voilà je profite de cette opportunité d'avoir un dossier dans lequel les décisions ne sont pas encore prises par le

Collège pour me réjouir que cela arrive parce qu'enfin nous avons le nom et le titre de Conseiller mais bien souvent, notre conseil se limite à entériner des décisions qui ont déjà été prises au Collège. Et je trouve qu'il est intéressant et tout cas que c'est revalorisant pour le rôle de Conseiller de pouvoir avoir des débats préalables, non décisionnels, il n'y a pas de vote là-dessus, mais dans lesquels tous les groupes pourront éventuellement, sur certains sujets, exprimer leur opinion, un espèce de "brain storming", de façon à pouvoir chacun s'exprimer sans être tenu ou en tous cas en étant beaucoup moins tenu par le processus majorité contre opposition, c'est une proposition que j'avais déjà faite en commission à l'Echevin des Finances, à propos du fameux "cross-border lease" dont on ne sait pas encore grand chose. Si jamais le Collège allait dans cette voie-là, il serait peut-être intéressant d'avoir d'abord une séance informelle, non décisionnelle, d'information et de débat. En tout cas, notre groupe souhaite que cela puisse se passer de temps en temps, qu'il y ait cette forme de débat avant que les décisions ne soient déjà prises. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Qui de Madame MERCIER ou de Monsieur HAMAIDE souhaite d'abord prendre la parole? Madame MERCIER, je vous reconnais bien là, Monsieur HAMAIDE.

Madame MERCIER, Conseillère: D'autant plus que cela ira vite, Monsieur le Bourgmestre. Je suis intéressée, personnellement, par l'évolution des réunions concernant le Budget Participatif mais je me pose la question, comment garder le bon contact alors que pour certains membres, ces réunions sont l'occasion de revendications diverses. A-t-on prévu, comme cela avait été demandé précédemment, une formation, parce qu'enfin, il faut arriver à poser les questions qui feront avancer la réflexion. Dommage qu'il n'y ait pas plus d'élus dit vertueusement, Monsieur VISEUR. Pour ma part, ce n'est pas un manque d'intérêt, mais de temps, hélas.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est bien de dire qu'on travaille, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Mais, Monsieur le Bourgmestre, je vais d'abord, une fois de plus, m'élever contre la leçon Ecolo, on a l'air toujours d'être le petit méchant, parce que je n'accepte pas ce que vient de dire Monsieur VISEUR, quand je lis le rapport au Bourgmestre, qu'est-ce qu'il est dit? Que les élus locaux de Jemappes et Flénu ont été conviés. Pas les autres. Si Monsieur VISEUR habite Flénu, je ne le savais pas, il a été c'est normal, mais les autres Conseillers n'ont pas été invités, on peut leur demander à tous, donc la leçon de Monsieur VISEUR tombe à faux. Secundo, on a demandé quand il y avait un mandataire, qu'il soit discret. Il paraît que cela n'a pas toujours été le cas, notamment du côté de ceux que je regarde... Bon, ceci étant, le document est remarquable. Monsieur SERON est

un type que j'apprécie beaucoup, j'ai de longues conversations avec lui, mais, dans la coulisse, moi je ne dois pas nécessairement aller sur le devant de la scène chaque fois que c'est possible. On a ce document, on ne va pas l'éplucher dans le détail, il n'est pas mal fait, le travail est considérable, c'est cela qui me fait peur aussi, ce qu'il faut comme disponibilité et c'est vrai aussi que les gens ne sont pas tellement mûrs encore à ce genre d'exercice, ce sont des points ponctuels, des sujets souvent ciblés, qui les concernent directement. Donc, qu'est-ce qu'il faut dire à ce stade? Que c'est bien, qu'il faut continuer, qu'il faut féliciter les gars qui ont travaillé à cela mais qu'on n'est pas au bout de chemin et pour moi, à ce stade, cela semble un idéal quasi inaccessible mais continuons le chemin!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, moi aussi, à mon tour, je voudrais répondre à Monsieur VISEUR. Je me suis renseigné sur le Budget Participatif, je dois dire que c'est quelque chose qui m'a passionné, je suis allé sur Internet, j'ai pris différents renseignements, on peut d'ailleurs vous voir à Porto Alegre, Monsieur le Bourgmestre et avoir tous les renseignements sur cette Ville. Il est évident qu'un des effets pervers de l'effet participatif, qu'il faut essayer d'éviter, c'est que bien souvent on y retrouve les mêmes personnes, les mêmes associations qui sont structurées. Alors, je pense que le Budget Participatif nous intéresse et comme Monsieur HAMAIDE l'a dit, il faut essayer, nous, en tant qu'élus, de rester tout à fait discret et il ne sert à rien Monsieur VISEUR d'aller truffer d'élus Ecolo, par exemple, les gens qui sont réunis en assemblée, j'estime qu'il faut, au contraire, dépolitiser le débat, essayer que les gens qui n'ont pas l'habitude de faire de la politique, participent réellement dans ces budgets participatifs et il est, au contraire, de notre devoir, nous, élus, de rester discret.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie pour cette leçon d'humilité.

Monsieur B. BIEFNOT, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je voudrais rappeler que la commission de participation a été instaurée par notre Conseil communal du 6 mai 2002 et, à partir de là, toute une série de personnes, de manière spontanée se sont manifestées pour adhérer à l'idée formidable de ce Budget Participatif. Nous venons de parler, les intervenants précédents, sur la clarté des rapports faits par celui qui était et qui demeure responsable de ce Budget Participatif. Il signale que l'information on la glane où on veut, quand on veut, et selon les moyens disponibles. Mons Magazine, Dragon Déchaîné, site Web ainsi que toute la série de contacts nationaux et internationaux à travers le réseau groupe participatif. Dès lors, me semble-t-il, qu'il faille peut-être maintenant s'orienter sur une proposition qui figure dans l'axe 1) du rapport, c'est-à-dire non plus d'avoir une discussion débridée, qui n'ait pas un fil

conducteur mais par rapport aux 5 articles par thème, c'est-à-dire ceux de la Jeunesse, des Personnes Agées, du Cadre de Vie, de la Culture et de l'Information. C'est une remise du travail qui fut faite, sauf erreur de ma part, il y a quelque temps au Collège. Dès lors, je pense qu'avec la participation des élus locaux et là je rejoins les restrictions qui furent faites puisque pour les participations à ces réunions d'évaluation permanente seuls, me semble-t-il, ceux du groupe Jemappes-Flénu y furent conviés même s'il est clair que dans tout ce qui ressort du niveau communal, tout un chacun de cette Assemblée puisse y participer. Il y a une proposition qui me semble particulièrement prospective mais qui coûte, c'est celle du médiateur communal. Cela étant dit, ce médiateur communal pourrait-on purement le limiter au Budget Participatif, selon moi, non. Si médiateur il devait y avoir, c'est pour l'ensemble de la Ville, c'est pour l'ensemble de notre institution communale. Dès lors, je demande qu'il y ait un travail de réflexion mais surtout une approche attentive et peut-être non pas restrictive eu égard à la dimension de ce problème qui est quelque chose d'innovant vis-à-vis de la Ville. Cela étant dit, je voudrais que toute l'équipe du Budget Participatif soit remerciée en ce compris tous les services communaux parce que s'il y a une lecture attentive des rapports qui figurent dans le dossier, je pense qu'il y a eu moult réunions entre les acteurs internes et externes par rapport à cette dimension et que c'était peut-être un nouveau travail, un travail premier mais qui mérité d'être souligné.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, Monsieur VISEUR, vous redemandez la parole?

Monsieur VISEUR, Conseiller: J'ai redemandé la parole puisque ce que j'ai dit n'a pas été apprécié, ce n'était d'ailleurs par dans cet esprit-là que je voulais le dire, ce n'était pas pour qu'ils l'apprécient, mais, je vais vous lire un extrait du rapport en guise de réponse. Au lendemain du Conseil communal du 6 mai 2002, la commission Participation, ne confondions pas cette commission Participation qui est un groupe de suivi avec les réunions publiques auxquelles les élus de Mons-Jemappes ont été invités, "la commission Participation s'est mise en place de la façon suivante: des invitations ont été adressées aux différents particuliers qui avaient manifesté spontanément leur intérêt pour le projet de même qu'aux différents chefs de groupe présents au Conseil communal afin qu'ils rejoignent la commission en formation-construction". Alors, à cette commission, tout le monde était donc bien invité. Je voulais vous lire ceci, la commission de Participation, tout le monde y est invité.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, tout d'abord, permettez-moi au non du Collège, de me réjouir du débat. C'eût été une catastrophe si, après 6 mois, il n'y avait pas un début de contestation. Et, grâce à Dieu, il y a une certaine contestation et j'aimerais

tant que cette contestation soit plus intense, plus forte, que l'on parle du Budget Participatif car je pense qu'en effet, il faut inciter tout un chacun à évoluer dans la pratique démocratique. C'est vrai que c'est étonnant, c'est vrai que cela change de ces séances très estimables du Conseil communal où les débats sont intenses, les analyses pertinentes, c'est vrai que débattre avec la population, au gré et selon la volonté de celle-ci, c'est une autre chose, c'est différent, c'est une démocratie qui est plus directe, qui ne remplace pas sur le plan décisionnel ce que nous faisons, mais qui est une autre manière d'approcher la vie en société. Bien entendu, on a commencé, on a mis au point un mécanisme. Celui-ci serait lourd, lourd de quoi? Lourd de temps. Mais, il faut saluer Monsieur SERON qui passe toutes ses soirées à cela, il faut saluer les Conseillers communaux qui prennent du temps et qui viennent en réunions, finalement, on ne va quand même pas partir d'un principe qu'il y aurait trop de réunions publiques. C'est quand même le monde à l'envers, moi qui avais entendu durant tant d'années, si pas des décennies, que le politique n'était pas assez près des concitoyens, voilà maintenant que l'on reproche au politique d'être trop près des citoyens. Faut reconnaître que je commence à me marcher sur la tête moi! Donc, c'est vrai que nous allons plus loin et d'une manière plus intense que ce que souhaitent certaines formations politiques. Ce que je peux comprendre. c'est vrai que nous avons une attitude complémentaire. A cet égard, je dois reconnaître qu'avec les associations il faut continuer, qu'il faut intensifier nos relations et que, en général, celles-ci font un travail qui est un travail appréciable, mais je pense qu'il faut continuer pour le moment d'une manière complémentaire. D'une part, comme on l'a fait à St-Lazare, avec les associations qui prendraient des initiatives bien entendu, surtout celles de la nature du projet de St-Lazare et puis continuer notre méthodologie. D'ici 6 mois, quand nous aurons été au bout d'un processus d'un an, nous tirerons, bien entendu, les leçons. Alors, ce processus il est progressif, il est bien entendu améliorable et je pense qu'il y aura des choses à faire, mais personnellement, mais cela n'engage que moi, nous en parlerons au Collège la semaine prochaine, personnellement, j'irais au bout du processus. Un an, c'est quand même pas le bout du monde, ça demande du temps mais nous le savions quand on a commencé, c'est d'ailleurs – et si je me permettais un jour, Monsieur VISEUR, de vous transmettre, bien modestement un article que j'ai écrit rentrant de Porto Alegre et qui s'intitule "De retour de Porto Alegre" – parmi l'un des éléments que j'avais indiqué, j'avais trouvé que dans les changements fondamentaux, il y en avait un, c'était celui qui obligeait le politique, notamment l'élus et l'élus local, d'être totalement absorbé par ce processus et de véritablement consacrer beaucoup de temps et de se confronter en permanence quasiment avec les exigences de nos concitoyens. C'est vrai que ça nous change, mais je suggèrerais d'aller au bout du processus durant un an et

puis on tire les leçons et on refait le débat fort pertinent comme nous venons de le faire et, bien entendu, on voit déjà dans le rapport de Monsieur SERON – que je voulais saluer et remercier pour la qualité de son travail – qu'il y a des modifications qui vont s'imposer, eh bien, nous les prendrons. Je voudrais aussi dire – sans vouloir donner des bons points et des mauvais points, car si on commençait comme ça, je ne suis pas sûr que je devrais moi-même me donner des bons points, et donc ça me ferait de la peine à moi-même – simplement pour indiquer que là, Monsieur VISEUR a raison. Il a parlé de cette Commission de Participation qui était une espèce de Commission de suivi. A la lumière du débat, je pense que chaque groupe politique doit avoir un représentant dans ce Comité de suivi. Je pense que c'est simplement une question administrative, un courrier a été envoyé, les réponses ne sont pas parvenues de certains groupes, qu'à cela ne tienne, le débat que nous avons va nous permettre également de faire en sorte qu'il y ait tous les groupes représentés. Et puis, un mot, parce que là aussi c'est toujours à la limite, et il faut être très prudent, je vous ai entendu en disant: "Mais, enfin, il va y avoir dix personnes qui vont travailler, ça va prendre... absorber l'argent, sous-entendu", je pense que c'est un peu ce qui a été exprimé, sous-entendu, "eh bien on va payer ces gens plutôt que de laisser l'argent pour les projets". Mais non! Les dix personnes concernées, c'est un regroupement du personnel existant et – j'ai d'ailleurs demandé au Ministre président de venir nous parler du contrat d'avenir local – parce que c'est vrai que ce qu'il faut c'est concentrer et faire en sorte d'aller prendre des gens dans différents départements pour les mettre sur des projets avec une certaine méthodologie et certaines perspectives. Et donc, il n'est pas question d'aller payer dix personnes supplémentaires, c'est un regroupement. Et dans la gestion même des ressources humaines de la Ville, c'est un des grands défis face auquel nous nous trouvons, c'est qu'il va falloir, pour toute une série de projets, aller prendre toutes nos énergies, tous nos savoir-faire à l'intérieur de la Ville et ne plus laisser le système très cloisonné comme on aurait pu le connaître. Voilà un peu les informations. Le Collège examinera le rapport, je pense que c'est le 15? Bien entendu, nous ne sommes pas sourds aux déclarations et aux suggestions qui ont été émises ici, et puis, nous reviendrons devant vous. Est-ce qu'on peut prendre acte puisque ce point n'était pas un point décisionnel? Ok!

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE: 41 présents

11^e objet: CPAS. Comptes annuels – Exercice 2002. Approbation.
Gestion financière CPAS

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je voudrais simplement ici souligner quelque chose, c'est que les comptes du CPAS ont un boni de 1 792 837 EUR, ce qui est fort bien, et que l'intervention de la Ville – alors que d'habitude l'intervention de la Ville est croissante – que le CPAS fait un effort pour respecter le plan d'assainissement des finances communales puisqu'il a été convenu dans le plan qu'il y aurait une intervention de la Ville de 5 % en moins et chaque année, et malgré ça, le CPAS arrive avec des comptes en boni, ce que je tiens à souligner et à les féliciter.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, voilà, des félicitations du Chef de Groupe MR. Ce sera transmis à l'ensemble des responsables du CPAS. Tout le monde s'associe à ses félicitations? C'est parfait!

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

12^e objet: CPAS. Modifications budgétaires n° 3 service ordinaire et service extraordinaire à intervenir au budget général des dépenses et des recettes – exercice 2003. Approbation. Gestion financière CPAS/MB

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO
8 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 10^e annexe

Entrée de MM. DEBAUGNIES, MARTIN et sortie de Mme ISAAC: 42 présents

13^e objet: Projets de motions présentés par le groupe ECOLO

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, j'ai deux projets de motion qui étaient présentés par le Groupe ECOLO. Le mieux c'est que vous les présentiez et puis qu'on puisse avoir une discussion. On peut les scinder ou on peut les grouper. Mais enfin, on peut les scinder, c'est comme vous entendez. Ce sont deux sujets complémentaires. Allez-y!

a) Mons « Zone non AGCS »

Monsieur VISEUR, Conseiller: Effectivement, j'avais d'ailleurs été étonné que ce soit mis en un seul point parce que ce sont des sujets assez différents. La motion que personnellement j'ai déposée c'est pour faire de Mons une zone "non-AGCS". AGCS qui signifie Accord Général pour le Commerce des Services. C'est quelque chose qui se discute au niveau de l'OMC à Cancun ou ailleurs et qui a pour objectif d'organiser le commerce de l'ensemble des services. Mais dans les services, il y a évidemment des services qui sont rendus par des sociétés privées, telles que des banques ou des assurances, mais aussi des services que l'on peut qualifier de services publics (l'enseignement, la culture, le transport en commun, la santé,...). Il y a évidemment une restriction qui est faite dans les accords en discussion de l'AGCS, mais cette restriction dit qu'on fait exception pour les services publics définis comme ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental à condition qu'il ne le soit pas sur une base commerciale, donc ça doit être un service public gratuit, ni en concurrence avec d'autres fournisseurs. Donc, l'enseignement et la santé tombent sous le coup des éventuels accords de l'AGCS puisque dans l'enseignement il y a des écoles privées, il y a de l'enseignement privé, dans la santé, il y a aussi des hôpitaux privés, et finalement les exceptions ne vaudraient que pour la justice et la défense qui sont jusqu'à présent exclusivement rendus par les états mais pas pour toute une série d'autres services publics. Donc, l'objectif de ces éventuels accords, puisqu'ils ne sont pas aboutis à l'heure d'aujourd'hui mais ce serait bien de mettre sur le marché des services publics et de les mettre en concurrence avec des services privés étant entendu qu'alors les pouvoirs publics ne peuvent plus subsidier l'un au détriment de l'autre puisqu'il s'agit de mettre la libre concurrence. Evidemment, il faudra que les services publics soient rentables puisqu'ils seront sur un marché commercial et pour qu'ils soient rentables, il faut qu'ils soient payants et suffisamment chers, ce qui exclut évidemment une catégorie de population qui n'aura plus accès à ces services publics parce qu'elle est économiquement trop faible. Voilà la philosophie en général de ces accords dits "AGCS", et donc, vous voyez qu'il y a un danger évident. D'où l'idée de déposer une motion non pas seulement à Mons parce que ça, ça n'aurait pas beaucoup de sens, mais de déposer des motions dans de nombreux pouvoirs locaux et régionaux, c'est ce qui se fait déjà en Belgique. Parce que, par exemple, Liège a déjà voté "Liège zone non-AGCS", et c'est ce qui se fait dans d'autres pays puisque Paris, notamment, a déjà voté aussi une motion comme celle-là. Donc, en votant la motion "Mons zone non-AGCS", c'est évident que nous nous mettons dans une chaîne de résistance à un certain processus qui va vers la privatisation de services publics et vers probablement l'exclusion de plus faibles. La motion que j'ai déposée, je ne vais pas vous la lire en entier, je vous fais grâce en tout cas de tous les "considérant", mais elle demande au Gouvernement

fédéral de proposer un moratoire aux négociations actuelles, elle demande la diffusion publique immédiate de l'état actuel des négociations AGCS parce que comme, en général, tout ce qui se passe à l'OMC ou autour de l'OMC, ça ne brille pas par la transparence, elle demande l'ouverture d'un débat national sur l'AGCS impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations, c'est aussi une forme de participation, de participer à des débats comme celui-là, elle demande au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements régionaux et communautaires de s'opposer à toute disposition de ce type, et surtout, elle déclare la Ville de Mons "zone non-AGCS" rejoignant ainsi de nombreuses autres villes et communes dont Paris, Auxerre, Vancouver, ce ne sont que des exemples, dans un réseau international de résistance aux processus AGCS. En se déclarant ville non-AGCS, la Ville de Mons refuse et refusera toute disposition de l'AGCS qui l'obligerait directement ou indirectement à libéraliser des services publics communaux qu'elle considère devoir rester dans le domaine public. Voilà, la teneur de la motion qui, j'espère, pourra être votée maintenant que tout un chacun sait plus ou moins de quoi il s'agit et pourrait être votée à l'unanimité. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Certains membres du Conseil souhaitent-ils prendre la parole? Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je voudrais donc dire que le Groupe CDH s'abstiendra pour trois raisons. C'est que modestement, il avoue n'être pas suffisamment informé malgré la leçon de Monsieur Jean-Pierre VISEUR, donc, ça ne m'a pas encore tout à fait éclairé l'esprit. Secundo, nous n'avons pas vécu tous les rétroactes de ces problèmes qui ont été évoqués à différents niveaux par l'arc-en-ciel et le mauve. Alors, à ce stade, je crois qu'il s'agit... ça nous apparaît plus comme des intentions virtuelles que comme un sujet palpable sur lequel on peut déjà s'opposer clairement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon! Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur VISEUR. Je ne vais quand même pas dire, parce que ce serait discourtois, qu'il vient comme les carabiniers d'Offenbach, mais quand même. C'est clair que dans notre pays, d'abord sous le Gouvernement "Arc-en-ciel" et puis sous le Gouvernement "violet", il y a une unanimité des majorités successives pour s'opposer à l'AGCS. Notre gouvernement, par la voix du Premier Ministre et de ses Ministres, s'est exprimé et continue à s'exprimer avec constance en refusant la libéralisation d'un certain nombre de secteurs dont la santé, l'aide aux personnes, l'éducation, la formation, la culture, l'audiovisuel. D'ailleurs, le Parlement, cette instance honorable et importante, a donné un mandat clair au Gouvernement dans les négociations. Tous les partis démocratiques, Monsieur HAMAIDE, ont souscrit à une motion

de recommandation, qui avait été déposée d'ailleurs par une Députée de grande qualité, Carine LALIEU, Députée PS, de Claudine DRILLON, ECOLO, de Dirk VANDERMALEN, SPa, de Leen LALENS, AGALEV. Ces parlementaires, d'ailleurs, avaient pu s'exprimer avec Madame Anémie NEYTS, VLD, et puis tout ce beau monde s'est mis d'accord, il y a une motion du Parlement et d'ailleurs Monsieur le Chef de Groupe MR a attiré mon attention en disant à quel point le MR et son Ministre des Affaires Étrangères défendent cette position du Gouvernement. Donc, nous n'avons aucune difficulté, point 1. Point 2, je n'oserais pas dire que les grands esprits se rencontrent car ce serait prétentieux pour le Collège, mais au moment où vous nous interpelliez, à juste titre, nous avons déjà pris option et on a décidé, d'ailleurs, en effet de proposer au Conseil communal de déclarer Mons "non-AGCS". Nous l'avons fait d'ailleurs le 2 octobre. Ceci étant, ce que je vous propose, c'est peut-être, et je vais vous remettre rapidement une motion qui ressemble à la vôtre mais qui est rédigée avec les termes plus adéquats. Et donc, que dit cette motion préparée par nos services juridiques? Je vous passe les "attendus" qui sont un peu retravaillés, puis l'important c'est que le Conseil déclare la Ville de Mons "ville non-AGCS", s'oppose au principe de l'AGCS et par conséquent au principe de libéralisation des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public, et solidaire des villes de Liège, Paris, Vienne, Auxerre, Oxford, Vancouver, Melbourne – nous sommes en bonne compagnie quand même! – autres pouvoirs communaux s'étant déclaré "non-AGCS". Il n'est pas prévu d'aller rendre visite à toutes ces villes pour signer les accords, il y aurait beaucoup de candidats! "Demande au Gouvernement fédéral de proposer un moratoire aux négociations actuelles, d'assurer via les pouvoirs compétents une publicité de l'AGCS et par conséquent la diffusion immédiate de l'état actuel des négociations, d'ouvrir un débat national sur nos processus de l'AGCS afin que la société civile puisse se positionner quant à l'AGCS, en connaissance de cause. Il se propose lui-même d'organiser une conférence au niveau local afin de permettre aux citoyens et citoyennes de la Ville de Mons d'être informés des enjeux de l'AGCS. Est-ce que nous pourrions partir sur la base de cette proposition et peut-être rechercher un large consensus, je me retourne vers le CDH.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, dans votre projet, qui est quand même beaucoup plus nuancé, les 9/10, nous sommes d'accord...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il y a ce supplément d'âme, Monsieur HAMAIDE, qui fait toute la différence!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, mais il y avait aussi cette formule de déclarer Mons "zone non-AGCS"...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Des formules plus polies...

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Eh bien oui, c'est ça!!! ... Le Groupe dit oui à cette formulation.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, Monsieur VISEUR, est-ce que nous pourrions tous se rallier à ce qui ressemble, à s'y méprendre, à votre proposition?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, effectivement, elle y ressemble tellement que ce serait de mauvaise foi de ne pas l'accepter.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je pense que c'est mieux. Le MR?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, nous sommes d'ailleurs des défenseurs de l'enseignement officiel, de la culture, mais seulement ce que j'ai trouvé un peu fort dans la motion ECOLO, c'est qu'ils considéraient comme service public de base la collecte et le ramassage des déchets. Là, je trouve que c'est un peu fort. Je ne pense pas que ce soit là dans l'intérêt du public que ce genre de ramassage ne soit pas soumis à concurrence, et là je maintiens ma position.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Donc, vous approuvez la motion de consensus, appelons-la comme ça? Le Groupe PS?

Monsieur BIEFNOT, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, en vous disant merci pour la ponctuation et pour l'effort de pédagogie une fois de plus renouvelé de l'organisation de la Conférence au niveau local.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Alors, à l'unanimité, nous voilà déclarés "non-AGCS"!

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

13^e objet: Projets de motions présentés par le groupe ECOLO

b) « Créances alimentaires ». Cabinet du Bourgmestre

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Les créances alimentaires, Monsieur ou Madames?

Madame JUNGST, Conseillère: Madame. Eh bien j'espère que nous allons continuer dans le même sens et trouver une belle unanimité pour cette motion-là aussi.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Expliquez toujours votre affaire!

Madame JUNGST, Conseillère: Eh bien, en fait, je crois que le sujet est quand même à mon avis relativement bien connu par tous les groupes politiques qui sont autour de la table. Nous déposons une motion concernant le fonds de créance alimentaire, parce qu'en fait le fonds de créance alimentaire a été décidé par la loi du 21 février 2003 et devait initialement entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2003. Un grand nombre d'associations féminines, de toutes tendances

politiques confondues d'ailleurs, des femmes actives sur le terrain de l'action sociale comptaient fermement sur la création de ce nouvel outil pour lequel elles se battent depuis de nombreuses années, afin de résoudre un problème majeur de précarisation des femmes et des familles. Il s'agit dès lors de limiter le délai anormal proposé par le Gouvernement pour la mise en œuvre du fonds de créance alimentaire. Dans l'exposé des motifs, en fait, pour reporter l'entrée en vigueur de ce fonds de créance, dans l'exposé des motifs, le Gouvernement justifie le report au 1^{er} septembre 2004 par le fait qu'il y a lieu de disposer d'une évaluation précise des moyens humains et financiers nécessaires. Si la volonté politique de mettre ce service en œuvre existe réellement dans le chef du Gouvernement, il nous semble qu'un délai de 5 mois, c'est-à-dire d'août à décembre 2003 est plus que suffisant pour évaluer, d'une manière précise, les moyens humains et logistiques nécessaires, d'autant plus que l'administration a déjà effectué un travail de préparation fort avancé. Quant aux moyens financiers, ils doivent évidemment s'inscrire dans le cadre du budget 2004, qui doit être présenté en décembre 2003. La mise en œuvre du service des créances alimentaires à la date du 1^{er} janvier 2004 est donc tout à fait réalisable et permettrait de limiter le report anormalement long proposé par le Gouvernement. Aujourd'hui, 170 000 dossiers de femmes qui attendent un revenu auquel elles ont droit sont en souffrance. Vous devez savoir qu'à Mons, en fait, il y a des familles concernées qui demandent des avances au niveau du CPAS, en moyenne 74 familles font appel à ces avances au niveau du CPAS montois. Ce n'est quand même pas négligeable puisqu'il faut se rendre compte qu'en 2002, les avances sur pensions alimentaires se sont élevées à 111 487 EUR! Ce qui est quand même une somme assez importante qui doit sortir alors directement des caisses des pouvoirs locaux alors que le fonds de créance sur pensions alimentaires faisaient peser cette charge-là à un autre niveau et non pas au niveau local. De plus, il faut savoir aussi que ce fonds de créance, lorsqu'on demande une avance au niveau du CPAS, c'est évidemment pour les familles les plus précarisées, alors qu'il y a beaucoup de situations familiales et de pensions qui sont dues pour des gens qui n'émargent pas au CPAS, et donc, le fonds de créance était bien la possibilité pour chaque famille qui se trouvait dans cette situation d'y faire appel. Dès lors, le groupe ECOLO propose au Conseil communal de Mons d'adopter la motion dont je vais vous passer aussi toute la lecture des "attendus" mais en tout cas je vais vous lire la proposition proprement dite.

"Considérant enfin que la proportion du recouvrement des avances octroyées par les CPAS pour non-paiement de créances alimentaires est particulièrement faible, estime qu'il est urgent que l'état fédéral mette ses moyens et son autorité aux services de l'exercice d'un droit fondamental et dégage les moyens humains et financiers nécessaires à la création du service

des créances alimentaires. Deux, demande au Gouvernement fédéral dans son ensemble, et plus particulièrement à Madame ONCKELINKS, Ministre de la Justice, à Monsieur VANDE LANOTTE, Ministre du Budget, à Monsieur Didier REYNDERS, Ministre des Finances et à Madame Isabelle SIMONIS, Secrétaire d'État à la Famille, de revenir sur la décision de report de la création du service des créances alimentaires au 1^{er} septembre 2004 et d'organiser celui-ci au plus tard, le 1^{er} janvier 2004. Voilà, donc, notre proposition. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Alors, qui souhaite prendre la parole? Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: En deux mots, Monsieur le Bourgmestre, ici, c'est assez clair, nous n'avons pas de difficulté donc nous voterons cette motion sans restriction puisqu'elle correspond bien aux promesses et aux attentes.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Alors, le Collège a, bien entendu, examiné la motion et a surtout examiné la situation. Je pense qu'il faut distinguer deux aspects. Le premier, c'est que sur le fonds, 160 000 personnes sont concernées par des créances alimentaires non-payées et c'est vrai que dans notre pays, c'est une situation pénible et que dans ces personnes, il y a énormément de femmes avec charge d'enfants, femmes seules vivant avec des enfants, que c'est une situation qui parfois est proche de l'intolérable parce que certaines personnes n'ont que ces revenus pour vivre et c'est bien sûr extrêmement compliqué, même quand ces revenus viennent s'ajouter à d'autres, ça reste très, très compliqué, la vie d'une personne seule et singulièrement d'une femme avec enfants est une vie extrêmement compliquée et c'est clair que ces allocations qui viennent doivent aider à éduquer et à faire vivre la famille telle qu'elle est. Il est vrai qu'il y a eu un groupe de femmes au Parlement et un accord avec le Ministre des Finances. Il semblerait, mais il faut lire dans le détail et nous connaissons demain le détail de l'accord gouvernemental, que quelque chose se dessinerait mais serait entre autre basé sur des récupérations de créances qui pourraient venir alimenter en quelque sorte le fonds ou l'alimenter en partie. Je pense qu'il serait bon mais sans porter – et donc je demanderai et je vais vous lire dans un instant – je dirais une sorte d'attaque à connotation politique dans le sens un peu péjoratif contre les personnes car si les choses avaient été si simples, le précédent Gouvernement composé comme il l'était voire celui d'avant où j'ai moi-même eu le plaisir de siéger, si les choses avaient été faciles, ces gouvernements tantôt socialistes, social-chrétiens, tantôt "arc-en-ciel" auraient résolu le problème. Donc, dire aujourd'hui à X et Y: "vous êtes les méchants du jeu", je comprends, c'est une attitude qui est très politique mais qui ne résout peut-être pas le problème. Et je

voudrais vous suggérer et je vais vous lire la motion telle qu'elle a été retravaillée par le Collège car je crois que l'on doit poursuivre notre demande avec insistance et je ne désespère pas qu'une solution finira par être trouvée. Donc, voilà ce que nous proposons, c'est que considérant le non-paiement des pensions alimentaires dues suite à une décision judiciaire et que ceci est un déni de droit constitue l'une des causes principales de la pauvreté des familles monoparentales et a un effet direct sur l'inégalité des chances des enfants qui en sont privés. Considérant que début 2003, sous la majorité arc-en-ciel et dans le cadre d'un large consensus de tous les partis démocratiques, le Parlement fédéral a adopté une loi qui, créée au 1^{er} septembre 2003, un service des créances alimentaires au sein du service public fédéral, finances. Considérant que cette décision a été soutenue par un très grand nombre d'association féminine de toute tendance politique et qui a été saluée de façon unanime comme une avancée importante dans la dimension, d'une avancée importante dans l'égalité des chances de la politique fédérale. Considérant qu'en juillet 2003, le nouveau Gouvernement a décidé le report de la création de ce service; considérant que ce report est préjudiciable pour toutes celles et ceux qui se sont battus durant des années pour résoudre ce problème de précarisation des femmes, des enfants et des familles, non, c'est considérant que ce report est préjudiciable pour les femmes, ce n'est pas pour ceux qui se battent que c'est préjudiciable, ceux-là ils ont de l'argent en général. Donc, considérant qu'il est urgent de sortir de la situation actuelle où les CPAS non outillés pour faire appliquer de façon systématique des décisions de justice sont amenées à intervenir au cas par cas dans les dossiers de créances alimentaires; considérant que l'action des CPAS est destinée aux personnes ayant de bas revenus alors que la Loi créant le service de créances alimentaires concerne, à juste titre, toute personne auxquelles la créance est due; considérant que la proposition du recouvrement des avances octroyées par les CPAS pour le non-paiement des créances est particulièrement faible, 10 % de ces avances non récupérées étant à charge des CPAS, cela c'est important, et considérant que les sommes recouvrées ne peuvent suffire à alimenter le service des créances alimentaires, le Conseil demande et voilà la décision: demande au Gouvernement fédéral de prévoir un budget suffisant pour mettre en œuvre la décision de création du service des créances alimentaires et demande au Ministre des Finances de prendre les mesures administratives utiles pour rendre le traitement des dossiers effectif le plus rapidement possible. Je pense qu'on pourrait même laisser au Gouvernement fédéral de prévoir le budget suffisant pour mettre en œuvre la décision de la création des services de créances alimentaires et de prendre, sans citer des noms en particuliers, les mesures administratives. Voilà. Donc, la proposition est: le Conseil demande au Gouvernement fédéral de prévoir un budget suffisant pour mettre en œuvre la

décision de création du service des créances alimentaires et de prendre les mesures administratives utiles pour rendre le traitement des dossiers effectif le plus rapidement possible. Il me semble que cela est plus adéquat par rapport à tout le débat et aux difficultés que les uns et les autres ont rencontrés et en même temps, cela témoigne de notre souci d'essayer que ces dossiers qui sont vraiment douloureux puissent aboutir et on continue à exercer la pression.

Madame BLAZE, Conseillère: Je voulais simplement poser une question, Monsieur le Bourgmestre. C'est de la curiosité. Est-ce que ce fond est accessible aussi aux hommes?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui, bien sûr. Mais là, la pratique courante fait qu'aujourd'hui, il y a encore une proportion significativement importante de femmes mais on commence à avoir des papas mono-parentaux qui vivent avec leurs enfants et des femmes riches qui entretiennent leurs maris ou qui les entretenaient et qui doivent payer quelque chose. C'est d'ailleurs une évolution qui, sauf pour les enfants, n'est pas désagréable, dans l'égalité des genres.

Madame BLAZE, Conseillère: Alors, j'aimerais bien qu'on modifie un petit peu la phrase concernant la précarisation des femmes et des enfants et des familles, je pense que cela concerne les hommes et les femmes.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui, des hommes et des femmes, donc des personnes avec familles. Merci pour cette remarque.

Monsieur VISEUR, Conseiller: On ne peut pas dire que cette motion est la sœur jumelle de celle que nous avons déposée cette fois-ci...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Une cousine pas très éloignée...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Donc, nous allons vous demander une suspension de séance de quelques minutes pour avoir le temps de nous concerter.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce qu'on peut, avant d'accorder la suspension de séance, écouter le Chef de groupe MR?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Mais, Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas quelque chose d'urgent que je sache puisque vous disiez que vous vous étiez occupé de cela, que le Gouvernement arc-en-ciel s'occupait de cela, donc ce n'est vraiment pas quelque chose d'urgent. Moi, je déplore la pratique, je ne savais même pas que le Collège allait déposer une motion. Je déplore la pratique à nous mettre comme cela devant le fait accompli. Je m'excuse, mais cela ne va pas. Je demande le report du point que l'on puisse en discuter, il n'y a rien d'urgent et je refuse à voter quelque chose, comme cela que l'on me met devant le nez et que je n'étais même pas au courant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je pense qu'en effet, nous pouvons mettre en délibéré la discussion que nous avons eue plutôt que de faire une brève suspension de séance, on voit les positions des uns et des autres à ce stade et je proposerai que l'on vote cela la fois prochaine avec comme cela le souci des uns et des autres d'apporter des modifications qui s'indiquent. Vous pouvez aller au vote mais je crains fort que si vous alliez au vote, votre motion ne passerait pas.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Vous savez, ce n'est pas le vote qui nous fait peur, au moins les positions seraient clarifiées mais le report à un mois du vote de cette motion, dans laquelle nous, nous demandions la création du fond pour le 1^{er} janvier, exclut de facto le fait que ce fond puisse encore être fait pour le 1^{er} janvier. Dans notre motion, la demande est notamment que le fond puisse démarrer le 1^{er} janvier 2004. En le demandant en octobre, cela nous paraissait déjà la dernière limite. Si on reporte le vote à un mois, de facto cela n'aura plus beaucoup de sens de voter une motion mi-novembre, pour demander le début d'un fond en janvier 2004. De toute façon, si la majorité décide de reporter le point, le point sera effectivement reporté puisque je suppose que vous allez mettre au vote le fait de le mettre en délibéré plus exactement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, très objectivement, la Belgique entière se préoccupe du sujet et on n'attend pas dans les strates gouvernementales la motion de Mons pour être sensibilisé et je ne pense pas...

Monsieur VISEUR, Conseiller: on a un bourgmestre qui n'est pas tout le monde à Mons aussi!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: non, non, le Bourgmestre n'a pas attendu votre motion pour être sensibilisé. Si vous voulez que je vous adresse tous mes discours et mes considérations là-dessus, sans être prétentieux, je n'ai pas besoin que vous me sensibilisiez à un sujet que je connais et particulièrement bien pour avoir été, entre autres, négociateur pour la formation du Gouvernement. Ceci étant, c'est une autre fonction, il n'y a pas lieu d'en parler ici, je pense que le débat est déjà en soi un signal, qu'il vaut mieux, me semble-t-il, rechercher un large consensus, je pense qu'il n'est pas bon que le Conseil communal d'une capitale comme la nôtre se mette à citer l'une ou l'autre personne, voire à donner l'impression qu'on attaque les personnes, on exprime la volonté de faire aboutir un dossier qui est important, je suggère qu'on le mette en délibéré et que l'on décide en novembre, nous avons Conseil communal, le 17 novembre, c'est demain. Et, franchement, entre-temps, Monsieur VISEUR, nos parlementaires, dès demain, vont entendre l'état de l'union, dès après-demain, les débats vont recommencer au Parlement et nous serons très attentifs à l'évolution du débat

parlementaire qui, ma foi, à l'égard du Gouvernement peut avoir une influence que le Conseil communal n'aurait peut-être pas. Et comme ECOLO est bien représenté au Parlement, je ne parle pas en nombre mais en qualité, que les autres groupes le sont également, et vous verrez que les femmes de tous les groupes, entre autres, mais pas uniquement les femmes mais les femmes de tous les groupes, s'exprimeront dès mercredi puisque le débat sur la déclaration du Gouvernement est prévu mercredi. Nous sommes d'accord, on met cela en délibéré pour avoir un consensus? Oui. Je vous remercie de votre compréhension.

REMIS

14° objet: Service Bâtiments – Acquisition d'équipements de sécurisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.029/DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 12° annexe

15° objet: Service Bâtiments – Acquisition d'outillage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.030/DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 13° annexe

16° objet: Bâtiments communaux – Menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.013/DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 14° annexe

17° objet: Bâtiments communaux – Détection gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2002.104.020/FW

ADOPTÉ à l'unanimité – 15° annexe

18° objet: Immeuble avenue du Roi Albert à Jemappes – Protection du pignon. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.026/DP

ADOPTÉ à l'unanimité – 16° annexe

19° objet: Atelier rue du Travail – Aménagement intérieur du garage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.009/FW

ADOPTÉ à l'unanimité – 17° annexe

20° objet: Archives communales – Sécurisation des locaux et détection. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.025/FW

ADOPTÉ à l'unanimité – 18° annexe

21° objet: Bâtiments communaux – Réfection des toitures.

Lot 1: Ancienne Maison communale de et à Nimy

Lot 2: immeuble du Service des travaux, 17, rue Neuve à Mons.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3° 1° E/2003.104.015/AS

ADOPTE à l'unanimité – 19° annexe

22° objet: Rénovation du Théâtre Royal de Mons – Scénographie. Transformation du gril de scène. Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3° 3° E/2003.SUB.772.120.00/ML

ADOPTE à l'unanimité – 20° annexe

23° objet: Immeuble rue Buisseret – Travaux d'aménagement – lot 4: chauffage, ventilation, air conditionné, sanitaires, incendie. Approbation de l'avenant n°2

3° 1° E/98.104.005/MG

ADOPTE à l'unanimité – 21° annexe

24° objet: Installations du Festinoy à Ghlin – Mise en conformité aux normes incendie.

Approbation du projet et détermination du mode de

passation du marché

3° 1° E/2003.104.017/FW

ADOPTE à l'unanimité – 22° annexe

25° objet: AMAS « Centre Educatif Léo Collard » - Renouvellement équipement incendie et sécurité. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3° 1° E/2002.735.110/FW

ADOPTE à l'unanimité – 23° annexe

26° objet: AMAS « Centre Educatif Léo Collard » - Remplacement des douches Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges

3° 1° E/2002-735.109.00/FW

ADOPTE à l'unanimité – 24° annexe

27° objet: AMAS « Horticulture » - Remplacement des TGBT. (tableaux généraux basse tension) Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3° 1° E/2003.735.126/FW

ADOPTE à l'unanimité – 25° annexe

28° objet: Ecole rue Deprise à Flénu – Construction d'un préau. Approbation du projet remanié

3° 1° E/2002.SUB.722.054/AS

ADOPTE à l'unanimité – 26° annexe

29° objet: Bâtiments scolaires – Réfection des toitures.

Lot 1: école Achille Legrand

Lot 2: école du Rossignol

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2003.722.105/AS

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

30^e objet: Bâtiments scolaires – Ecole rue Piérart Hyon. Aménagement des sanitaires.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2003.722.104/AS

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

31^e objet: Aménagements routiers de sécurité – Aménagement définitif d'un rond-point à Ghlin comprenant 2 lots –

lot 1: voirie

lot 2: éclairage public.

Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2003.421.062.00/MC

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

32^e objet: Travaux d'égouttage divers – Egouttage de la rue du Temple à Ghlin (partie).
Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2003.877.207.00/HJ/MC

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

33^e objet: Entretien extraordinaire des revêtements routiers (2003) à réaliser à dans les sections de Mons, Havré, Nimy, Harmignies et Jemappes. Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2003.421.059.00/HJ/MC

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

34^e objet: Modification de l'équipement d'une voirie communale à l'angle de la rue des Canonniers et la rue du Gazomètre à Mons dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour le FOREM. Approbation. 3^e 2^e A/8352/ID/C/3/84

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

35^e objet: Création d'une voirie de desserte à l'usage du RAEC et du RAETC entraînant la modification de l'équipement de la rue Valenciennoise. Approbation
3^e 2^e A/8353/ID/C/3/85

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

36^e objet: Acquisition de potelets et de bornes (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2003.423.074.00/CC

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

37° objet: Marquages routiers. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 2° E/2003.423.073.00/ID

ADOPTE à l'unanimité – 35° annexe

38° objet: Acquisition de matériel pour les salons de l'Hôtel de Ville. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.006/DP

ADOPTE à l'unanimité – 36° annexe

39° objet: Acquisition matériel informatique pour le SIPP. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.104.019/DP

ADOPTE à l'unanimité – 37° annexe

40° objet: Service Electromécanique – Acquisition de matériel et d'outillage (2^{ème} partie).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3° 1° E/2002.104.015/DP

ADOPTE à l'unanimité – 38° annexe

41° objet: Acquisition de matériel et d'outillage pour les Cellules de proximité (8 lots).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3° 3° E/2003.875.200.00/CC

ADOPTE à l'unanimité – 39° annexe

42° objet: Acquisition de matériel divers de signalisation réglementation de police (3 lots).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3° 1° E/2003.423.076.00/ID

ADOPTE à l'unanimité – 40° annexe

43° objet: Piscine de Flénu – Remise en peinture de la cuve. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003/SUB.764.090/FW

ADOPTE à l'unanimité – 41° annexe

44° objet: Piscine de Flénu – Travaux de mise en conformité du toboggan. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.SUB.764.091/FW

ADOPTE à l'unanimité – 42° annexe

45° objet: Installations sportives – Travaux d'aménagement et de protection (toitures).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3° 1° E/2002.764.130/AS

ADOPTE à l'unanimité – 43° annexe

46° objet: Réfection des murs d'enceinte des cimetières – sections de Ghlin, Hyon et Obourg. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.878.222/FW

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

47° objet: Cimetières – Réfection caveaux d'attente. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.878.221/FW

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

48° objet: Service Gestion cimetières – Acquisition de matériel spécialisé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.878.219/DP

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

49° objet: Crèche de Mons – Aménagement. Triennal 2001/2003. Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation 3° 1° E/2003.TRI.844.011/FW

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

50° objet: Salles Omnisports. Acquisition de nettoyeuses. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2003.764.141/DP

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

51° objet: Entretien des cours d'eau non navigables (2003). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 2° E/2003.482.085.00/ID

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, il s'agit du curage de divers cours d'eau. Alors, j'attire l'attention suite à des informations que j'ai prises, puisqu'au départ, je n'avais pas d'informations, mais je me suis informée. Je les ai prises auprès du Musée d'Histoire Naturelle, il apparaît que certains de ces cours d'eau ou en tout cas des portions de ces cours d'eau, sont reprises dans les zones Natura 2000. Donc, nous savons que le projet Natura 2000, les zones Natura 2000 sont maintenant au niveau européen en vue d'une décision mais je tiens quand même à attirer l'attention sur le fait que ces sites sont à conserver dans l'état et pourraient être concernés notamment, à Mons, le ruisseau du Sergent de l'Ermitage qui se trouve au pied du Mont Panisel et à Ghlin le ruisseau de la Hainette qui là se trouve aussi dans une zone Natura 2000. Donc, j'attire votre attention sur le fait que des curages à vif sont néfastes non seulement au niveau du ruisseau proprement dit mais aussi au niveau de la faune puisque l'objectif de l'installation des zones Natura 2000 est la protection non seulement du site mais également des espèces qui sont protégées. Est-ce que vous pourriez faire les vérifications nécessaires à la protection de ces zones en sites Natura 2000? Merci.

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: Bien, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Conseillère, merci d'attirer l'attention sur ce problème, oui, il est évident que le Collège est tout à fait attentif évidemment à faire en sorte que ces zones soient respectées. Ceci étant, le fait d'indiquer que ces zones sont des zones protégées ou devraient être des zones protégées n'empêche pas l'entretien, on parle bien d'entretien des cours d'eau et il faut savoir aussi, en fonction des problèmes d'inondations récurrents sur certains endroits, qu'il faut impérativement faire un entretien de ces cours d'eau. Mais, vous avez raison, je pense que c'est une réflexion que nous avons maintenant de manière à respecter davantage que par le passé, certains sites reconnus comme tels.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Etes-vous suffisamment éclairée, Madame?

Madame BROHEE, Conseillère: Je voulais préciser qu'effectivement, nous ne remettons pas en cause la nécessité de faire les entretiens des ruisseaux mais bien d'être attentifs aux techniques qui sont utilisées.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, Monsieur l'Echevin, soyez très attentif aux techniques utilisées. Je sais que vous êtes toujours attentif, mais encore plus maintenant et je salue d'ailleurs l'action de Monsieur HAPPART pour Natura 2000, avec l'Union Européenne puisqu'on en est à mettre des bons points et des mauvais points. Bon.

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

52^e objet: Financement de l'égouttage prioritaire. Approbation du contrat cadre de principe.
3^e 2^e E/2002.421.086/ML/TO

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, je voulais simplement demander à Monsieur l'Echevin, vu l'importance que ce dossier pourrait avoir au niveau du financement de l'égouttage et les économies d'échelles dont pourrait bénéficier la Ville, est-ce que Monsieur l'Echevin pourrait nous présenter le dossier?

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, je peux le faire et je vais le faire de manière assez brève. Je pense que le dossier est relativement clair, il s'agit d'une politique générale de protection des eaux. Je crois que j'avais, au niveau de la section du Conseil communal, un peu expliqué que finalement ce que la Ville était amenée à faire, était d'adhérer à un contrat général de financement dans le cadre de ce projet d'égouttage prioritaire. Je vous ai parlé des inondations notamment mais certains quartiers qui ont bien besoin d'un égouttage, on nous propose aujourd'hui d'adhérer à cette charte qui permet à la fois d'avoir une politique d'égouttage cohérente, d'autre part, à ce que cette politique soit moins chère pour la Ville de Mons, en contre partie, bien entendu, la Ville de Mons abandonne quelque

peu la maîtrise de l'ouvrage, de ses zones prioritaires mais pour ce qui est de la Ville, le choix est relativement restreint en ce sens que nous entrons dans un système complet et à défaut d'y rentrer, je crains fort que nous soyons, à terme, condamnés à ne plus faire d'égouttage. Vous savez l'immensité du problème de l'égouttage dans certaines zones, l'immensité des travaux à réaliser pour améliorer l'égouttage existant et, dès lors, je pense que bien sûr si l'on peut regretter quelque part une perte de l'autonomie communale, puisqu'on va devoir déléguer, en l'occurrence, à l'IDEA la réalisation de ces travaux, il est certain que c'est, à mon avis, un mieux-être pour la population et sans doute des travaux qui seront plus rapidement exécutés.

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

53^e objet: Eglise de Cuesmes. Aménagement passage latéral. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2003.790.182.MC.ID

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

54^e objet: Acquisition de poubelles publiques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2002.421.053.VM

REMIS

55^e objet: Triennal 2001-2003. Année 2003. Retrait du projet « Egouttage des rues de la Trouille et du Grand Trou Oudart ». 3^e 3^e E/20522.TRI.ML

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, c'est une proposition de retrait de l'égouttage des rues de la Trouille et du Grand Trou Oudart. En fait, c'est tout à fait justifié par le fait que dans le programme triennal de l'année 2003, d'autres projets ont eu un surplus notamment l'égouttage de la rue de la Garenne à Ghlin, aménagement de bâtiments à la rue Neuve et la crèche. Tout cela ne pose pas problème dans le principe du retrait puisque c'est nécessaire, la Ville a des moyens limités, tout le monde le sait, là n'est pas la question, mais, ce dossier a déjà été proposé dans un triennal précédant, il n'avait pas été retenu donc manifestement, au niveau de cette portion, il y a une nécessité d'égouttage. Et la question est toute simple: quels sont les critères qui sont utilisés pour la sélection des projets qui sont retirés du plan triennal?

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: Là aussi Madame, c'est très simple, et je pense l'avoir déjà expliqué à plusieurs reprises, le premier critère est l'autorisation et le montant dont la Ville dispose pour pouvoir investir, c'est la charge des emprunts. Et donc, c'est le premier critère et la première obligation et la seule, en réalité. A partir de là, nous récoltons, le Service des Travaux récolte toutes les demandes des différents services, que l'on compare, dont on essaye de voir l'urgence, la priorité et, bien entendu, lorsque l'on totalise l'ensemble des demandes

tout à fait légitimes des services, bien entendu nous dépassons très très largement cette autorisation du montant des charges et bien entendu, comme à chaque exercice, nous sommes obligés de prendre notre porte-plume pour biffer des lignes entières. C'est avec regret mais malheureusement, nous ne pouvons pas faire autrement. Mais, dans le cas particulier de ce dossier-ci, vous aurez pu constater qu'à l'initial le dossier était trois fois moins élevé, le coût des travaux était trois fois moins élevé. Il s'est avéré au fur et à mesure du temps que ce dossier avait pris de l'ampleur et sur le plan financier, aujourd'hui on vous propose de le retirer et de permettre, avec ce montant, de le convertir dans d'autres travaux. Mais, je ne sais rien vous dire de plus. Je pense l'avoir expliqué et j'aurai certainement encore l'occasion de répondre à cela lors du Conseil communal prochain, pour le budget, c'est clair que nous sommes confrontés, nous avons encore d'ailleurs un exercice demain, que régulièrement, ce que nous faisons, c'est ligne par ligne, en voyant à la fois les priorités qui sont celles du Collège, les priorités politiques annoncées dans le cadre de la politique de la mandature et puis, ensuite, en fonction des urgences et je peux vous assurer que nous sommes souvent en train de choisir et nous ne pouvons que choisir que les priorités des priorités.

Malheureusement!

Madame BROHEE, Conseillère: Merci pour cette information.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Simplement ajouter ceci, car vous avez fort justement posé la question du retrait. En fait, le drame dans lequel nous vivons, mais on peut vous donner les chiffres précis, les statistiques, pour faire bref, de mémoire, mais je me tourne vers mes collaborateurs et les experts, de mémoire, il y a environ 350 km d'égouts. Et il en faudrait pour bien faire encore entre 100 et 150 km supplémentaires. Ce sont des milliards de francs, mais des milliards et des milliards, car le problème de l'égouttage c'est que dès que l'on ouvre et que l'on met un petit bout d'égouttage, le million d'euros se dépense comme cela. Et donc, on est dans une situation qui est vraiment extrêmement pénible et ensemble, au Conseil communal, le Collège, on essaye de pallier les situations les plus urgentes, les plus criantes, les plus dramatiques et on essaye, chaque fois, de faire pour un mieux. Mais c'est vrai et cela, cela résulte aussi de l'histoire non seulement financière de la Ville mais de l'histoire d'avant les fusions de communes, quand il y a eu la fusion, il y a des communes entières dont la politique était finalement de ne pas égoutter du tout, il n'y avait pas d'égouttage et bon, on se retrouve avec cette situation. Voilà un peu, c'est certainement mais ce n'est pas le seul aspect pénible mais c'est un des grands aspects pénibles de la gestion communale.

ADOPTE à l'unanimité – 52° annexe

56° objet: Mons. Aménagement de la Ruelle du Repos nécessitant un rétrécissement partiel et un élargissement partiel du domaine public. Approbation de la modification et de l'aménagement de la voirie. 3° 2° A/8323/ID C/3/77

REMIS

57° objet: Mons. Aménagement de la Ruelle du Repos nécessitant un rétrécissement partiel et un élargissement partiel du domaine public. Approbation du projet.
3° 2° A/8323/ID C/3/77

REMIS

58° objet: Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal pendant les mois d'août et septembre 2003 pour l'administration centrale G.F. EXTR/CD0090

ADOPTE à l'unanimité – 53° annexe

59° objet: Etablissement du bilan de départ de la zone de police de Mons-Quévy .
Transfert de la dette ayant trait à la fonction « police » G.F. EXTR/CD0091

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO
4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 54° annexe

60° objet: Mise en œuvre du plan de gestion: rééchelonnement de la dette part communale
G.F. EXTR/CD0089

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Permettez-moi ici quand même de souligner un fait qui me semble important. Je ne dis pas non, j'interviens. Je ne dis pas non à chaque fois que j'interviens, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Non, mais comme c'est un dossier de Monsieur MILLER, je n'arrivais pas à vous suivre. Bon, allez-y.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je suis intervenu sur le dossier 11 en ce qui concerne les félicitations pour le CPAS, vous permettrez donc que dans mon élan je continue sur le point 60. Alors, ce point 60, effectivement, il est question du

rééchelonnement de la dette pour la part communale, c'est-à-dire que la dette qui passe de 20, on l'a rééchelonné à 30 ans mais par rapport au gain initial, il est à souligner que suite à une meilleure négociation des taux et notamment du taux fixe, par rapport à ce qui était initialement prévu, il y a un gain d'environ 100.000 EUR par an et là, jusque 2006. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Monsieur VISEUR, vous vous associez?

Monsieur VISEUR, Conseiller: non, pas tout à fait. Effectivement, il y a eu une évaluation qui a été faite de ce que pouvait rapporter l'échelonnement de la dette qui passe de 20 à 30 ans, cette évaluation avait été faite au moment où on a discuté du plan de gestion. Maintenant qu'on fait faire une simulation précise à DEXIA, on s'aperçoit qu'on va gagner environ 100.000 EUR en plus par an à rééchelonner. Mais, ce rééchelonnement de la dette de 20 à 30 ans, c'est quelque chose qui n'est pas très glorieux, c'est nécessaire, je veux bien mais ce n'est pas glorieux parce que c'est faire porter sur les jeunes générations les difficultés financières d'aujourd'hui. Peut-être que ce qu'ils paieront encore dans 30 ans, qu'il y a des choses qui auront, entre-temps disparu donc qui ne leurs seront plus utiles. Et donc, je suggère quant à moi, c'est notre position, de se limiter au plan de gestion et que les 100.000 EUR de suppléments ne soient pas mis à charge justement de ces générations, donc qu'on ne fasse pas passer tous les emprunts à 20 ans, qu'on ne les fasse pas tous passer à 30 ans. On le fait dans la mesure où on atteint le montant prévu dans le plan de gestion mais pas le surplus pour ne pas alourdir la barque des générations qui vont arriver. Ce n'est que 100.000 EUR encore que c'est 100.000 EUR par an mais c'est aussi, me semble-t-il, une question de principe que de ne pas trop charger les générations qui nous suivent.

Monsieur MILLER, Echevin: Je voudrais répondre à Monsieur VISEUR de plusieurs façons. Tout d'abord, un point de détail, il ne s'agit pas simplement d'avoir demandé une analyse précise à DEXIA, il y a eu effectivement un travail d'échelonnement de la dette qui a été réalisé par les services en fonction des taux. Cela est tout à fait légitime. Deuxième réponse, vous l'avez mentionné, c'était prévu, c'est prévu par le plan de gestion de l'ensemble des finances de notre Ville. Dès lors, ce qui a été réalisé par les services au niveau de ce rééchelonnement est tout à fait inscrit dans la politique que nous voulons mettre en œuvre. Troisièmement, vous avez fait allusion, vous avez évoqué une sorte de solidarité inter-générationnelle en disant il ne faudrait pas faire peser l'ensemble sur les générations futures. Je vous dirai tout d'abord que, pour l'instant, ce que nous faisons surtout c'est essayer de prendre en charge les dettes du passé et si nous assurons une solidarité inter-générationnelle, c'est aussi par rapport à ce qui nous a été légué. Nous faisons notre part du travail et nous

essayons d'y répondre le mieux possible. Enfin, le Collège, je pense pouvoir m'exprimer de cette façon, considère que c'est en poursuivant la politique budgétaire qu'il met en oeuvre pour l'instant qu'il ouvre, qu'il répond le plus possible à cette solidarité inter-générationnelle vis-à-vis de l'avenir. C'est en présentant des budgets en équilibre, c'est en faisant attention aux dépenses et aux économies que nous assurons aux générations à venir des jours peut-être un peu meilleurs que ceux que nous connaissons pour le moment. Voilà la réponse que je voulais apporter.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Nous passons au vote. Moyennant toutes ces informations...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Abstention, car nous ne sommes pas contre le rééchelonnement, nous aurions voulu le limiter, donc on s'abstient.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Mais il se trompe. C'est pas ça qu'on vote... On ne vote pas le réaménagement de la dette, on revote une diminution de la dette par rapport à une situation qui existait déjà. Donc, s'il vote "non" ça veut dire qu'il est contre le fait que la dette diminue!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais il n'a pas dit non, il s'abstient!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO
4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 55^e annexe

61^e objet: FABRIQUES D'EGLISES

A. F.E. Ste Elisabeth – autorisation d'ester en justice

G.F. 79005/2003

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

B. Approbation des comptes généraux des recettes et des dépenses de l'exercice 2002

a) N-D de Messines à Mons G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

b) Ste Waudru à Mons G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

c) St Nicolas en Havré à Mons G.F. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

d) Sacré Cœur à Mons G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

e) Ste Elisabeth à Mons G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

f) St Remy à Cuesmes G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

g) St Martin à Hyon G.F. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

h) Ste Waudru à Cibly G.F. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

i) St Martin à Obourg G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

j) St Denis en Broqueroye à St-Denis G.F. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

k) Ste Vierge à Nimy G.F. 79012

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

l) St Martin à Ghlin G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

m) St Martin à Harveng G.F. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

n) St Martin à Havré G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

o) St Léger à Havré G.F. 79018
ADOPTÉ à l'unanimité – 71^e annexe

p) Ste Barbe à Flénu G.F. 79019
ADOPTÉ à l'unanimité – 72^e annexe

q) St Martin à Jemappes G.F. 79020
ADOPTÉ à l'unanimité – 73^e annexe

r) St Vincent à Mesvin G.F. 79022
ADOPTÉ à l'unanimité – 74^e annexe

s) St Brice à Nouvelles G.F. 79023
ADOPTÉ à l'unanimité – 75^e annexe

t) St Symphorien à St Symphorien G.F. 79024
ADOPTÉ à l'unanimité – 76^e annexe

u) St Amand à Spiennes G.F. 79025
ADOPTÉ à l'unanimité – 77^e annexe

v) St Ghislain à Villers-St-Ghislain G.F. 79026
ADOPTÉ à l'unanimité – 78^e annexe

62^e objet: Eglise Protestante Unie de Belgique à Jemappes. Approbation du compte général des recettes et des dépenses de l'exercice 2002. G.F. 79027

ADOPTÉ à l'unanimité – 79^e annexe

113^e objet: Impôt sur la force motrice. Exercices 2003 à 2006 inclus. Modification du règlement. G.F. 04001/364.03 2003/12

ADOPTÉ à l'unanimité – 80^e annexe

63^e objet: Cellule Foncière – Havré – Aliénation de la maison sise à la rue Victor Baudour n°40 appartenant à la Régie Foncière Cel. Foncière CF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 81^e annexe

64^e objet: Cellule Foncière – Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Mons, rue de la Trouille, cadastrée section H n°1201 M d'une contenance de 1 are 11 centiares

Cel. Foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 82^e annexe

65^e objet: Cellule Foncière – Rétrocession d'une servitude conditionnée de passage comportant le droit de culture constituée sur les propriétés sises à Ghlin, rue de l'Aulnoye, cadastrées actuellement section C n^os 271 W et 434 K au profit des propriétés communales sises également rue de l'Aulnoye, cadastrées section C n^os 271 X – 271 P – 434 L, 434 H et 434 G Cel. Foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

66^e objet: Cellule Foncière – Aliénation de divers emplacements vides en sous-sol du parking réalisé au Quartier Rachot, repris sous section H partie du n^o789g2 et consistant en trois cavettes Cel. Foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 84^e annexe

67^e objet: Intercommunale du Bois d'Havré. Approbation du plan d'aménagement Régie Foncière IBH

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

68^e objet: Information au Conseil communal des emprunts passés par la Régie foncière au Collège échevinal du 1er janvier 2003 au 31 août 2003 Régie foncière

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

69^e objet: Ilot du phare à Mons (Jemappes). Reconnaissance du périmètre SAED – Nouvelle proposition Urbanisme SAED/IPJemappes

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

114^e objet: Cellule foncière. Mons. Bâtiment sis à la rue d'Enghien n^o16 – Acquisition en vente publique. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

70^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire (chaises et tables maternelles et primaires) pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8^e 1^e E/2003/BD/kl/1

ADOPTE à l'unanimité – 89^e annexe

71^e objet: Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier (tables et chaises primaires) pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché – complément 8^e 1^e E/2003/BD/kl/3

ADOPTE à l'unanimité – 90^e annexe

72° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (écran, appareil photo, lecteur DVD...) pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 1° E/2003/BD/kl/2

ADOPTE à l'unanimité – 91° annexe

73° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 1° E/2003/BD/kl/4

ADOPTE à l'unanimité – 92° annexe

74° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour l'Ecole Industrielle Supérieure. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 2° BD/CuCh/BE/2003/E INDUS.2

ADOPTE à l'unanimité – 93° annexe

75° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour Monsformations.be – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 2° BD/CuCh/BE/2003/ICET 2

ADOPTE à l'unanimité – 94° annexe

76° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique (1 scanner) pour Monsformations.be – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 2° BD/CuCh/BE/2003/ICET 3

ADOPTE à l'unanimité – 95° annexe

77° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique (1 imprimante couleur) pour Monsformations.be – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 2° BD/CuCh/BE/2003/ICET 4

ADOPTE à l'unanimité – 96° annexe

78° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique (5 ordinateurs – 5 écrans – 5 licences) pour Monsformations.be – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 3° BD/CuCh/BE/2003/ICET 5

ADOPTE à l'unanimité – 97° annexe

79° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel de coiffure pour l'Académie des Métiers des Arts et des Sports. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 8° 2° 1548/2.3

ADOPTE à l'unanimité – 98° annexe

80° objet: Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour l'Académie de Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
8° 2° 1548/2.6

ADOPTE à l'unanimité – 99° annexe

81° objet: ASBL « C.M.S.J.L. » - Compte et bilan de l'exercice 1999. Approbation.
Gestion financière C/C99ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 100° annexe

82° objet: ASBL « C.M.S.J.L. » - Budget de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/B2000

ADOPTE à l'unanimité – 101° annexe

83° objet: ASBL « C.M.S.J.L. » - Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/C2000

ADOPTE à l'unanimité – 102° annexe

84° objet: ASBL « C.M.S.J.L. » - Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/B2001

ADOPTE à l'unanimité – 103° annexe

85° objet: ASBL « C.M.S.J.L. » - Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/C2001

ADOPTE à l'unanimité – 104° annexe

86° objet: ASBL « C.M.S.J.L. » - Budget de l'exercice 2002. Approbation
Gestion financière C/B2002

ADOPTE à l'unanimité – 105° annexe

87° objet: ASBL « Hémérocallis ». Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/B2001

ADOPTE à l'unanimité – 106° annexe

88° objet: ASBL « Hémérocallis ». Compte de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/C2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 107° annexe

89° objet: ASBL « Hémérocallis ». Budget de l'exercice 2002. Approbation.
Gestion financière C/B2002.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 108° annexe

90° objet: ASBL « R.A.S. Nimy-Maisières ». Budget de l'exercice 2002. Approbation.
Gestion financière C/B2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 109^e annexe

91° objet: ASBL « Procession du Car d'Or » Mons. Compte de l'exercice 2001.
Approbation. Gestion financière C/C2001

ADOPTE à l'unanimité – 110^e annexe

92° objet: ASBL « Procession du Car d'Or » Mons. Budget de l'exercice 2002.
Gestion financière C/B2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 111^e annexe

93° objet: ASBL « Procession du Car d'Or ». Mons. Compte de l'exercice 2002 Approbation.
Gestion financière C/C2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 112^e annexe

94° objet: ASBL « Procession du Car d'Or » Mons. Budget de l'exercice 2003.
Approbation. Gestion financière C/B2003.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 113^e annexe

95° objet: ASBL « A.S. Ghlin » - Budget de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/B2000.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 114^e annexe

96° objet: ASBL « A.S. Ghlin » - Compte de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/C2000.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 115^e annexe

97° objet: ASBL « A.S. Ghlin ». Budget de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/B2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 116^e annexe

98° objet: ASBL « A.S. Ghlin ». Compte de l'exercice 2001. Approbation.
Gestion financière C/C2001.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 117^e annexe

99° objet: ASBL « A.S. Ghlin ». Budget de l'exercice 2002. Approbation.
Gestion financière C/B2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 118^e annexe

100° objet: Crématorium: modification du règlement d'ordre intérieur et stipulation des nouveaux tarifs. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 119° annexe

101° objet: Convention de partenariat pour le développement du logiciel Etat Civil « Athena ». Etat Civil

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, 101, le logiciel d'État Civil Athéna. Je vous en prie.

Madame BROHEE, Conseillère: La Convention qui est présentée dans ce dossier met en évidence la bonne gestion intelligente de la Ville en ce qui concerne le partage des frais au niveau informatique, mais... En fait le principe de créer une communauté d'utilisateurs, une association d'utilisateurs du logiciel d'État Civil pour lesquels les services sont enchantés des fonctionnalités qui sont offertes. En fait, ce logiciel nécessite des modifications notamment par le fait que la loi a changé principalement pour la possibilité du mariage entre personnes du même sexe. Donc, il est nécessaire, indispensable de modifier ce logiciel. La démarche a été de contacter Les différentes communes qui utilisaient le même logiciel. Au départ, six communes ont répondu positivement à cette proposition et ces communes étaient les communes de Boussu, Dour, Frameries, Lens, Mons et Quiévrain. Donc, nous étions six communes. Il y avait donc une répartition de la charge de la mise à jour de ce logiciel. Il est apparu après que la Commune de Dour se désistait et le montant de l'adaptation nécessaire restant fixe, généreusement la Ville de Mons prend complètement à sa charge la partie des frais qui était répartie sur Dour. La question que je me pose est: "Pourquoi la Ville de Mons prend-elle complètement à sa charge l'ensemble des frais liés à la Commune de Dour alors qu'il est bien spécifié dans l'article 5 de la Convention que toute commune qui désire ultérieurement faire partie de l'association devra s'acquitter d'une quote-part calculée sur base de l'article précédent, l'article 2, qui sera restituée à l'ensemble des communes déjà associées. Donc, c'est une générosité un peu surprenante. Et la deuxième question est: "Pourquoi ce dossier n'a-t-il pas été intégré dans le cadre de la communauté urbaine de Mons, par exemple?"

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame l'Echevine, expliquez cette générosité et celle du Collège.

Mademoiselle HOUDART, Echevine: Oui Madame la Conseillère, donc en fait, comme je vous l'avais expliqué, c'est vrai qu'au départ il y avait six communes qui avaient marqué leur accord pour prendre ce logiciel. Il faut savoir qu'au départ toutes les communes étaient

partantes parce qu'elles trouvaient que ce logiciel "Athéna" ainsi que le logiciel "Cimetières" était quelque chose qui était très intéressant pour eux. Il y a eu des réunions informelles qui datent déjà de presque un an par rapport à ce sujet-là. Puis, on a du adapter par rapport à l'application pour permettre bien sûr le mariage de même sexe et la loi est tombée le 13/02/2003. Donc, on a dû un peu précipiter les choses puisqu'à partir du 1^{er} juin, les personnes pouvaient venir faire leur déclaration pour se marier, donc, on n'avait que quelques mois pour pouvoir mettre à jour tout cela. Alors, suite à une réunion qui a eu le 8 mai 2003, nous avons marqué un accord sur certains montants avec les six communes. Les communes ont, c'est vrai, marqué un accord par rapport à ce montant, mais par la suite Dour s'est désisté, alors, nous, il nous semblait juste que la Ville de Mons prenne en charge ce montant puisqu'il faut savoir qu'au départ Mons était partisan de prendre la totalité de la somme et puis qu'on a décidé de répartir entre les communes qui participaient à l'élaboration du projet. Donc, en fait, on s'est dit: "On ne peut pas reporter le fait que d'autres se désistent sur les autres communes". Monsieur DARVILLE va compléter l'information puisqu'il a l'Informatique dans ses compétences.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin qui a l'Informatique!

Monsieur DARVILLE, Echevin: Oui, donc, il faut bien signaler qu'au départ c'est la Ville qui a racheté les sources pour que les sources soient notre propriété et on demandait de faire des modifications sur les sources qui, dès à présent, nous appartiennent. Ici, c'est vraiment pour rester le plus honnête possible avec les autres communes. D'ailleurs, dans les communes restantes qui ont donné leur accord, certaines ont essayé de négocier les prix et nous sommes restés sur notre position prise lors de la réunion du 8 mai. Donc, ces sources nous appartiennent, je tenais quand même à le signaler.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, est-ce que vous êtes éclairées, Madame?

Madame MERCIER, Conseillère: Mais la deuxième partie de la question, innocemment peut-être mais pourquoi ce dossier n'est pas passé par la CUM...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Parce qu'il faut toujours montrer l'exemple et faire un premier pas. Ceci est un premier pas et c'est vrai que la CUM sera informée et comme c'est un système informatique, l'extension ne sera pas difficile. Et comme ils n'ont pas tous le même logiciel et que nous ne voulons pas attendre qu'ils changent de logiciels avant de faire le travail que nous pensons devoir faire, sans quoi ça nous conduirait peut-être à des délais trop longs. Mais l'évoquer à la CUM serait une bonne chose et si c'est possible de ramener d'autres communes, ce serait, à mon avis, en effet, une bonne solution. Moyennant ces explications, quelle est votre sanction pour Athéna?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Nous nous abstenons parce qu'on se plaint à longueur de Conseils qu'il n'y a pas de sous et puis sur le dernier point on fait des générosités, donc, on s'abstient.

Monsieur DARVILLE, Echevin: Monsieur VISEUR n'a rien compris parce que si d'autres communes veulent encore racheter, les sources nous appartiennent.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Attendez, je vois que tant l'Echevine que l'Echevin ont l'air passionné par le sujet donc, je vous en prie, Madame l'Echevine et puis l'Echevin.

Mademoiselle HOUDART, Echevine: Il faut savoir que nous avons décidé de partager ça avec les autres communes mais si nous ne partageons pas ce qui était notre droit, on prenait l'entièreté à nos frais, donc, on payait tout nous-même. Et c'est pour éviter justement l'entièreté de la somme que nous avons décidé de répartir ces frais avec les quatre autres communes.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, c'est pour faire des économies, Monsieur VISEUR!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui mais la part de Dour, c'est nous qui la payons! Dour s'était engagé, se retire et c'est Mons qui les paie!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, mais il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre! Oui, c'est vrai, mais si nous ne l'avions pas fait dans la formule générale avec ou sans Dour, ça nous aurait coûté plus cher! Et donc, on a fait un système où ça nous coûte moins cher mais avec cette volonté d'être agréable. Donc, on gagne des sous, on aurait pu en gagner un peu plus, mais la dimension de la solidarité entre le Borinage et Mons a également un peu de prix et donc, c'est toujours très bien pour Mons de témoigner de sa solidarité.

Monsieur VISEUR, Conseiller: On maintient l'abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, DI RUPO
4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 120^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, le 101 est approuvé. Mes chers collègues, sauf erreur de ma part, j'en suis au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents.
Sont absents: M. TAQUIN, Mmes ISAAC, JOARLETTE

102° objet: ADMINISTRATION CENTRALE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation d'un Chef de bureau administratif définitif en qualité de conseiller en aménagement du territoire et en environnement (Arrêté du Gouvernement wallon du 17.7.2003). 1^e 53 GEN

ADOPTE – 121^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Démission honorable d'une employée d'administration 1^e 2682

ADOPTE – 122^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Prorogation d'une interruption de carrière à 4/5^{ème} temps octroyée à une employée d'administration 1^e 4300

ADOPTE – 123^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^{ème} temps à une employée d'administration 1^e 3290

ADOPTE – 124^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^{ème} temps à une employée d'administration 1^e 3546

ADOPTE – 125^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Octroi d'une interruption complète de carrière d'un mois à l'issue d'une interruption partielle de carrière à une employée d'administration 1^e 4306

ADOPTE – 126^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^{ème} temps à une employée d'administration 1^e 10126

ADOPTE – 127^e annexe

103° objet: PERSONNEL OUVRIER

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Révision d'un traitement d'attente octroyé à un ouvrier qualifié définitif et mise à la retraite pour inaptitude physique définitive 1° 4627

ADOPTE – 128° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif 1° 3669

ADOPTE – 129° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif 1° 3350

ADOPTE – 130° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif 1° 10614

ADOPTE – 131° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Démission honorable d'un brigadier en chef 1° 4242

ADOPTE – 132° annexe

104° objet: SERVICE INCENDIE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Promotion d'un Capitaine Pompier Professionnel au grade de Capitaine-Commandant, Chef de Service – Directeur du Centre 100 RINSIS 1° 10144

ADOPTE – 133° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Promotion d'un Lieutenant Pompier Professionnel au grade de Capitaine 1° 11.294

ADOPTE – 134° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

105° objet: PERSONNEL DES MUSEES – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un conservateur dirigeant 1° 11565

ADOPTE - 135° annexe

106° objet: AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à un commis 1° 11529

ADOPTE – 136° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière complète à une technicienne de surface 1^e 10659

ADOPTE – 137^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^{ème} temps à un commis 1^e 10926

ADOPTE – 138^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Prolongation d'une interruption de carrière complète octroyée à une assistante sociale 1^e 10834

ADOPTE – 139^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

115^e objet: Remplacement d'un membre associé au Conseil d'administration de l'ASBL « Agence Locale pour l'Emploi ». Gestion financière

ADOPTE – 140^e annexe

107^e objet: ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles 8^e 1^e 3021/8086/3061/8054/8045/3011/7950/8043/8006/3033

ADOPTE – 141^e à 150^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs(trices) primaires 8^e 1^e 3112/3108/3157/3066/3172/3123/3114/3149

ADOPTE – 151^e à 158^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8^e 1^e 3067/8161/8174/3034/3011/3001/3060/8006/8094

ADOPTE – 159^e à 167^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires 8^e 1^e 3283/3350/7985/3279/3349/3151/3205/3351/3280/3129/3199/3204/3193/3120/3230/3141/3173/3154/7269/3233/3160/3148/3135

ADOPTE – 168^e à 190^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 5640

ADOPTE – 191^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Détachements à mi-temps d'institutrices maternelles auprès de la Haute Ecole Provinciale Mons-Borinage-Centre, catégorie pédagogie 8^e 1^e 7952/7573

ADOPTE – 192^e et 193^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignation à titre intérimaire d'un directeur d'école 8^e 1^e 7980

ADOPTE – 194^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type 1 d'une directrice d'école définitive 8^e 1^e 5542

ADOPTE – 195^e annexe

108^e objet: ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6973

ADOPTE – 196^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 7232

ADOPTE – 197^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 6376

ADOPTE – 198^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et de cours techniques 8^e 2^e 6356

ADOPTE – 199^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 5719

ADOPTE – 200^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 5670

ADOPTE – 201^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et spéciaux 8^e 2^e 5705

ADOPTE – 202^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un surveillant-éducateur 8^e 2^e 6335

ADOPTE – 203^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6906

ADOPTE – 204^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Démission honorable d'un chef d'atelier à temps plein 8^e 2^e 6472

ADOPTE – 205^e annexe

109^e objet: ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Démission de ses fonctions d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 6897

ADOPTE – 206^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles 8^e 2^e 6661

ADOPTE – 207^e annexe

110^e objet: ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Proposition d'audition en vue d'une démission d'office, d'un professeur de piano à titre définitif 8^e 3^e 6736

ADOPTE – 208^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Interruption partielle de carrière d'un professeur de flûte à titre définitif 8^e 3^e 6943

ADOPTE – 209^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur de formation musicale, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur 8^e 3^e 7439

ADOPTE – 210^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique à titre définitif, en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur 8^e 3^e 7502

ADOPTE – 211^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur d'Art dramatique à titre définitif 8^e 3^e 7502

ADOPTE – 212^e annexe

111^e objet: PERSONNEL DES CRECHES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une puéricultrice 1^e 3799

ADOPTE – 213^e annexe

b) Octroi d'une interruption de carrière à 1/5^{ème} temps à une infirmière graduée 1^e 10333

REMIS

112^e objet: Remplacement d'un membre de la Commission de surveillance pour le crématorium Inhumations

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2003.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====